

DÉTRI' ASTUCES



Le recyclage des emb

Recyclable à 100% et à l'infini

Hallucinant ! Sous la forme d'une trottinette, d'une pièce de voiture ou d'une semelle de fer à repasser, l'aluminium recyclé est partout. Magique ? Non, technologique... les procédés de tri et de recyclage ont évolué et permettent de recycler de plus en plus d'emballages en aluminium.

Star du recyclage, la canette est souvent prise en exemple pour illustrer la seconde vie des déchets. Il en faut **670** pour fabriquer un cadre de **vélo** et seulement **110** pour une **trottinette**. Faciles à trier, tous les emballages métalliques sont concernés, quelle que soit leur taille. Leur recyclage présente bien des avantages.

Alors, pour limiter le gaspillage de cette ressource naturelle, le recyclage apparaît comme une évidence. De l'aluminium en lingots, cela fait rêver ! C'est pourtant une réalité ; une fois triés au centre de tri du Smédar, les emballages en aluminium sont acheminés dans des fonderies qui les transforment en lingots, eux-mêmes revendus à des entreprises de métallurgie. Et parce que ce métal peut être refondu à l'infini et à 100 %, c'est-à-dire sans perte de qualité, le Smédar met tout en œuvre pour recycler toujours plus d'emballages.

Zoom sur les "p'tits alus"

Captés au centre de tri du Smédar grâce à un procédé innovant, les capsules, couvercles de pots de confiture ou de cornichons et autres opercules sont désormais recyclés !

Ces petits métaux sont récupérés automatiquement grâce à une nouvelle machine. L'innovation ne s'arrête pas là puisqu'ensuite, ils sont envoyés dans une entreprise de pointe, spécialisée dans leur recyclage.

Grâce à la pyrolyse, technique qui utilise des températures inférieures au point de fusion de l'aluminium (658 °C), les déchets indésirables au sens large sont éliminés (marc de café, résidus de compote mais aussi plastique). On obtient ainsi de la limaille d'aluminium qui sera utilisée comme matière première pour créer de nouveaux objets. Alors, plus de doute : tous les emballages se trient, même les "p'tits alus".

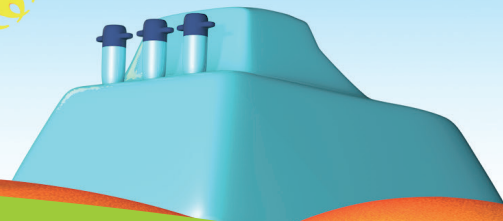
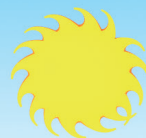


95 % d'énergie économisée

Grâce au tri des canettes, des capsules, des barquettes, des bidons et des aérosols, le recyclage de l'aluminium préserve l'environnement. Sa refonte nécessite **95%** d'énergie en moins que pour sa fabrication initiale et chaque tonne d'aluminium recyclé fait **économiser 2,4 tonnes bauxite**, minerai extrait à plusieurs milliers de kilomètres de la France (Guinée, Australie, Cuba ou Jamaïque principalement). C'est une matière première qui se raréfie. D'après les scientifiques, au rythme actuel de la consommation, la fin de l'exploitation de ce minerai **serait annoncée pour 2139**.



allages en aluminium



Le geste de tri à la loupe

Pour comprendre comment évoluent les comportements des habitants en matière de tri des déchets, des échantillons de déchets prélevés sur les collectes sélectives sont analysés 4 à 5 fois par semaine.



C'est ce que l'on appelle la caractérisation et c'est l'une des missions de Patrice, agent d'accueil au centre de tri du Smédar.

En quoi consiste votre travail ?

J'accueille et j'oriente les chauffeurs de camion qui viennent déverser les déchets recyclables au centre de tri. Une partie de mon travail consiste aussi à faire régulièrement des caractérisations.

Comment procédez-vous pour faire ces analyses ?

On prélève un échantillon d'une collecte du jour d'environ 35 kg. Ensuite, on fait la même chose qu'en cabine de tri, à la différence que tout est fait manuellement et sans la vitesse des tapis. A deux agents, une caractérisation dure



environ une heure. On sépare les papiers et les emballages en plusieurs catégories dans des bacs qui sont posés sur des balances. Tout est enregistré informatiquement.

Puisque le tri ne se fait pas automatiquement, comment faites-vous la différence entre de l'aluminium et de l'acier par exemple ?

Nous avons un aimant qui nous permet de vérifier que nous avons bien séparé l'acier. Pour les plastiques, quand nous avons un doute, nous nous référons à des prescriptions très détaillées fournies par les recycleurs.

Constatez-vous des erreurs de tri ?

Malheureusement oui. Le pire, ce sont des déchets souillés, comme les couches culottes par exemple. Nous retrouvons aussi des piles, des jouets, des batteries et du verre. Les habitants n'ont peut-être pas encore assez conscience des conséquences que cela peut engendrer sur la santé des trieurs ? Espérons qu'à l'avenir, les campagnes de sensibilisation les amèneront à être plus respectueux.



LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DIEPPE-MARITIME



A la manière d'Arcimboldo...



Toute l'année, l'école Louis de Broglie s'est engagée dans un projet pédagogique qui se soldera d'ici quelques jours par une rencontre artistique originale avec d'autres écoles situées sur le territoire du Smédar.

Giuseppe Arcimboldo, peintre italien du XVII^e siècle, serait ravi d'apprendre qu'il a fait des émules parmi les élèves de l'école dieppoise Louis de Broglie. Célèbre pour ses nombreux portraits suggérés par des végétaux astucieusement disposés, le peintre a été source d'inspiration pour la réalisation de masques sur le thème du gaspillage alimentaire. Fil conducteur de la manifestation de clôture du



projet RECRE (RECYclage et Réduction des déchets à l'École), le gaspillage alimentaire est également le thème principal du spectacle qui sera présenté devant un public de 600 enfants. Elèves et enseignants seront ainsi récompensés du travail accompli toute l'année pour recycler et réduire les déchets produits dans les écoles.

Pour accompagner l'établissement dans sa démarche de développement durable, pas moins de 50 animations et sorties pédagogiques ont été proposées par les animateurs du Smédar.

Les thématiques abordées furent variées : recyclage des papiers et des emballages, compostage, enjeux planétaires, déchets électriques et électroniques...

La lutte contre le gaspillage alimentaire, c'est la cerise sur le gâteau !

Tous concernés

Le tri des déchets ne concerne pas uniquement les habitants. Les entreprises sont également soumises à une obligation définie par la loi, mise en place progressivement depuis 3 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce sont désormais toutes les entreprises de plus de 20 salariés qui doivent trier leurs papiers. Sont concernées une quinzaine de catégories professionnelles dont les artisans, les commerçants, les professions libérales, les salariés techniques et administratifs des entreprises, les agents de la fonction publique.

Et si l'entreprise produit plus de 1 100 litres de déchets par semaine, cette obligation est étendue à cinq flux d'emballages : carton, métal, plastique, verre et bois. A la maison, à l'école, au travail ou en vacances, le tri des déchets est aujourd'hui un geste qui doit devenir automatique.



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 16 - Juin 2018
Imprimé sur papier recyclé blanchi sans chlore
Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication
Crédits Photos et illustrations : Actua 2.0
Jérôme Lallier - Pascal Diologent
Impression : Imprimerie Lecerf
Tirage : 264 500 exemplaires
N° ISSN : 2263-7524
Distribution : Sonodi

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER-CAUX-VEXIN



A la manière d'Arcimboldo...



Toute l'année, l'école Jacques-Yves Cousteau de Fontaine-le-Bourg s'est engagée dans un projet pédagogique qui se soldera d'ici quelques jours par une rencontre artistique originale avec d'autres écoles situées sur le périmètre du Smédar.



Giuseppe Arcimboldo, peintre italien du XVII^e siècle, serait ravi d'apprendre qu'il a fait des émules parmi les élèves de l'école de Fontaine-le-Bourg. Célèbre pour ses nombreux portraits suggérés par des végétaux astucieusement disposés, le peintre a été source d'inspiration

pour la réalisation de masques sur le thème du gaspillage alimentaire. Fil conducteur de la manifestation de clôture du projet RECRE (RECYclage et Réduction des déchets à l'École), le gaspillage alimentaire est également le thème principal du spectacle qui sera présenté devant un public de 600 enfants. Elèves et enseignants seront ainsi récompensés du travail accompli toute l'année pour recycler et réduire les déchets générés dans les écoles.

Pour accompagner l'établissement dans sa démarche de développement durable, une trentaine d'animations et de sorties pédagogiques ont été proposées par les animateurs du Smédar. Les thématiques abordées furent variées : recyclage des papiers et des emballages, réutilisation, compostage des déchets verts... La lutte contre le gaspillage alimentaire, c'est la cerise sur le gâteau !

Mieux informer, pour mieux trier

Contacté par l'office HLM Habitat 76, le Smédar est intervenu à Bosc-le-Hard pour améliorer la qualité du tri des déchets effectué par les locataires.

La commune de Bosc-le-Hard fait partie des quatre villages pour lesquels, la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin collecte les déchets ménagers depuis le 1^{er} janvier. Les containers mis à disposition des résidents des immeubles et pavillons situés allée des fleurs ont fait peau neuve.

Après un bon nettoyage réalisé par les services municipaux et la mise en place d'une signalétique appropriée, les ambassadeurs du tri du Smédar sont allés rencontrer les locataires pour les informer des consignes de tri élargies sur notre territoire à tous les emballages. Plus la peine pour eux non plus de séparer les papiers-cartons des emballages en plastique ou en métal, ils peuvent désormais utiliser l'un ou l'autre des deux containers. Trier les déchets devient plus facile pour les Bolhardais !



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 42 - Juin 2018

Imprimé sur papier recyclé blanchi sans chlore

Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY

Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication

Crédits Photos et illustrations : Actua 2.0

Actua 2.0 - J. Lallier

Impression : Imprimerie Lecerf

Tirage : 264 500 exemplaires

N° ISSN : 2556 - 9309

Distribution : Mediapost-La Poste

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRAY-EAWY



Les facettes du recyclage



Le club "anti-gaspi" du collège de Saint-Saëns s'est lancé dans un projet de recyclage. Afin de découvrir le devenir des déchets jetés dans les colonnes réservées aux emballages, les jeunes collégiens sont venus visiter le centre de tri du Smédar.

Composé d'une quarantaine d'élèves volontaires, le club "anti-gaspi" du collège Guillaume le Conquérant de Saint-Saëns fait la chasse aux emballages. Avec eux, rien ne se perd, tout se transforme. Kesia, élève de 6^e, explique qu'elle a déjà réalisé une tortue avec une boîte d'œufs et des roses avec des bouteilles en plastique. "On a choisi le thème de la faune et de la flore", renchérit Apolline. "Parce que recycler, c'est bien pour la planète" ajoute leur amie Clémentine, très enjouée par sa visite du centre de tri. Surpris par la vitesse des tapis, les jeunes visiteurs ont ainsi découvert une autre facette du recyclage.



Accompagnés par deux professeurs de SVT et la documentaliste de l'établissement, les élèves ont bénéficié en amont d'animations sur le devenir des déchets et ont visité également une ressourcerie, pour avoir un aperçu de l'activité du réemploi. Car finalement, le recyclage peut prendre plusieurs formes. Et c'est bien le message que les enfants transmettront à leurs camarades lorsqu'ils exposeront leurs créations issues de la récupération.

Tous concernés

Le tri des déchets ne concerne pas uniquement les habitants. Les entreprises sont également soumises à une obligation définie par la loi, mise en place progressivement depuis 3 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce sont désormais toutes les entreprises de plus de 20 salariés qui doivent trier leurs papiers. Sont concernées une quinzaine de catégories professionnelles dont les artisans, les commerçants, les professions libérales, les salariés techniques et administratifs des entreprises, les agents de la fonction publique.

Et si l'entreprise produit plus de 1 100 litres de déchets par semaine, cette obligation est étendue à cinq flux d'emballages : carton, métal, plastique, verre et bois. A la maison, à l'école, au travail ou en vacances, le tri des déchets est aujourd'hui un geste qui doit devenir automatique.



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 42 - Juin 2018
Imprimé sur papier recyclé blanchi sans chlore
Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication
Crédits Photos et illustrations :
Actua 2.0 - J. Lallier
Impression : Imprimerie Lecerf
Tirage : 264 500 exemplaires
N° ISSN : 2556 - 9236
Distribution : Mediapost-La Poste

Site internet : www.smedar.fr

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE

Communauté de
Communes
Caux Austreberthe

Vos élus en visite...

Jeudi 12 avril 2018, les élus de la Communauté de Communes Caux Austreberthe ont été accueillis à l'éco-pôle VESTA, pour une visite des équipements de valorisation des déchets du Smédar.

Cette visite était organisée alors que la Communauté de Communes a repris, au 1^{er} janvier 2018, la compétence de gestion des déchets ménagers pour les neuf communes de son territoire (24 958 habitants).



En charge de la collecte, l'établissement public intercommunal a confié la partie "traitement" au Smédar, comme c'était le cas précédemment avec le Somvas.

Le centre de tri traite tous les papiers et les emballages collectés sélectivement à un coût très attractif puisqu'en dehors des frais liés à la collecte supportés par la



communauté de communes, le Smédar annonce cette année encore une facture à 0 € pour le traitement.

Enfin, parce qu'elle produit de l'électricité et du chauffage, l'Unité de Valorisation Énergétique avait elle aussi des arguments pour séduire les élus. Intéressés et surpris par le modernisme des unités de valorisation, ils seront à même de pouvoir renseigner les habitants sur le devenir de leurs déchets ménagers traités au Smédar.

Tous concernés

Le tri des déchets ne concerne pas uniquement les habitants. Les entreprises sont également soumises à une obligation définie par la loi, mise en place progressivement depuis 3 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce sont désormais toutes les entreprises de plus de 20 salariés qui doivent trier leurs papiers. Sont concernées une quinzaine de catégories professionnelles dont les artisans, les commerçants, les professions libérales, les salariés techniques et administratifs des entreprises, les agents de la fonction publique.

Et si l'entreprise produit plus de 1 100 litres de déchets par semaine, cette obligation est étendue à cinq flux d'emballages : carton, métal, plastique, verre et bois. A la maison, à l'école, au travail ou en vacances, le tri des déchets est aujourd'hui un geste qui doit devenir automatique.



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 42 - Juin 2018

Imprimé sur papier recyclé blanchi sans chlore

Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY

Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication

Crédits Photos et illustrations :

Actua 2.0 - J. Lallier

Impression : Imprimerie Lecerc

Tirage : 264 500 exemplaires

N° ISSN : 2608-1652

Distribution : Mediapost-La Poste

Site internet : www.smedar.fr

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET VOUS... HABITANTS DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

Informations livrées à domicile



Fruit d'une collaboration avec les services de la Métropole Rouen Normandie, un travail d'amélioration du dispositif de collecte sélective et des opérations de sensibilisation sont menées en parallèle sur Petit-Quevilly.

Améliorer les performances de tri dans les secteurs où l'on constate des résultats inférieurs à la moyenne du territoire, c'est le pari lancé par la Métropole et le Smédar.

En arrivant au centre de tri, les camions de collecte sont pesés. Pour chaque tournée, il est donc possible de déterminer la quantité de déchets recyclables triés par les foyers, en faisant un ratio par habitant. Dans le même temps, un état des lieux des conditions

de tri est réalisé dans les immeubles. Ensuite vient la communication "sur-mesure". Les agents du Smédar vont rencontrer les Petits-Quevillais chez eux pour les informer et les convaincre de l'utilité du recyclage.

Pour le moment, l'action a été menée dans le quartier Flaubert et a débuté sur le secteur proche de la Mairie. Les campagnes d'information en "porte à porte" se poursuivront cet été. Il est bon de rappeler que ce type de démarche avait permis l'an passé d'augmenter de plus de 20%, les quantités d'emballages et de papiers collectés sur l'une des tournées de collecte des recyclables de Grand-Couronne.



A la manière d'Arcimboldo...

Trois écoles situées sur le territoire de la Métropole se sont engagées avec le Smédar dans un projet pédagogique qui se soldera d'ici quelques jours par une rencontre artistique originale.

Giuseppe Arcimboldo, peintre italien du XVII^e siècle, serait ravi d'apprendre qu'il a fait des émules parmi

les élèves des écoles Rostand de Sotteville-lès-Rouen, Levillain de Grand-Quevilly et Savale de Darnétal. Célèbre pour ses nombreux portraits suggérés par des végétaux astucieusement disposés, le peintre a été source d'inspiration pour la réalisation de masques sur le thème du gaspillage alimentaire. Fil conducteur de la manifestation de clôture du projet RECRE (RECYclage et Réduction des déchets à l'École), le gaspillage alimentaire est également le thème principal du spectacle qui sera présenté devant un public de 600 enfants. Elèves et enseignants seront ainsi récompensés du travail accompli toute l'année pour recycler et réduire les déchets produits dans les écoles.



Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits



Visitez le site internet du smédar !



Détri'Astuces N° 42 - Juin 2018
Imprimé sur papier recyclé blanchi sans chlore
Directeur de la Publication : Patrice DUPRAY
Conception/Réalisation : SMÉDAR - Communication
Crédits Photos et illustrations :
Actua 2.0 - J. Lallier
Impression : Imprimerie Lecerf
Tirage : 264 500 exemplaires
N° ISSN : 1638 - 5217
Distribution : Mediapost-La Poste

Site internet : www.smedar.fr